



CTM du 02/07/19

CYCLE BINAIRE : Oui, mais sous conditions !



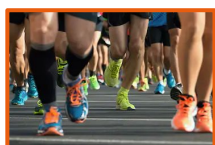
Lors du Comité Technique Ministériel du 02 juillet 2019, Alternative Police a défendu auprès de l'administration l'emploi des cycles binaires pour les effectifs de voie publique sous certaines conditions.

11h08 voire 12h08 de patrouille, c'est impossible ! Aussi ces cycles ne pourront fonctionner que si l'administration prend également en compte toutes nos propositions sociales indissociables avec l'emploi de tels cycles horaires.

Des cycles longs nécessitent des mesures sociales



C'est oui, si et seulement si ...



Sport en service



Retour des cafétérias



visite médicale chaque année



Fin des Rappel en service



Protection de l'agent face à ses erreurs liées à la fatigue



temps d'habillage = temps de travail

HS ancienneté prise en compte dans le paiement des HS



Temps de restauration d'1h comprise dans le temps de travail

- ★ Retour des cafétérias dans les commissariat en cohérence avec la note du DGPN (plats équilibrés, débriefing, cohésion, pouvoir d'achats, etc.)
- ★ Temps de repas d'1H compris dans le temps de travail (2X20 min de repos prévues)
- ★ Temps d'habillage enfin considéré comme temps de travail
- ★ Une visite médicale organisée dans le commissariat une fois par an pour tous les fonctionnaires y compris ceux de nuit !
- ★ HS : prise en compte de l'ancienneté dans le paiement des HS
- ★ Reconnaissance des risques psychosociaux favorisés par les cycles longs. (protection de l'agent face à ses erreurs)
- ★ Suppression pure et simple du Rappel en service
- ★ Strict application de l'arrêté du 27 juillet 2015 permettant à chaque policier de bénéficier au minimum de 2H de sport par semaine sur son temps de travail.

Notre priorité :
Défendre vos intérêts
Notre devoir :
Vous informer